# Demande d'alternative citoyenne à l'identification FranceConnect pour la signature des pétitions sur le site de l'Assemblée nationale

Madame La députée Anna PIC Députée de la Manche – 4e circonscription

> 11 rue Noël 50 100 Cherbourg-en-Cotentin

> > 126 rue de l'Université 75 355 Paris 07 SP

Envoyé par messagerie électronique à anna.pic@assemblee-nationale.fr

et par MMS à 06 14 29 88 09

Le 22/07/2025

### Madame la Députée,

#### Madame Anna Pic,

Je vous écris avec une demande précise et urgente : je souhaite pouvoir signer la pétition n°I-3070 contre le contrôle technique des deux-roues motorisés (<a href="https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-3070">https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-3070</a>), mais il m'est impossible de le faire, comme de très nombreux citoyens, car le système impose une authentification par FranceConnect.

Or, je refuse d'utiliser FranceConnect, non par caprice, mais pour des raisons sérieuses de sécurité numérique, de souveraineté des données, et de respect des libertés individuelles.

Ce système centralisé oblige à utiliser des identifiants étatiques (Ameli, impôts, CAF....) connectés à des services critiques, ce qui m'impose de **confier mes clés privées à des tiers** que je ne contrôle pas. En tant que professionnel engagé de l'informatique libre, je considère cela comme un **risque inacceptable**.

Dès 2011, lors d'une conférence sur OpenID au salon Linux/Open Source à La Défense, j'avais alerté sur la **nécessité de permettre aux citoyens de s'auto-héberger** :

- Hébergement personnel de leur serveur de clés privées ;
- Mise à disposition des clés publiques à leur mairie qui est la maison du citoyen pour assurer une redondance libre et décentralisée (35 000 communes = 35 000 points d'hébergement confiance et de redondances!).

J'y défendais un système **reposant sur des certificats asymétriques RSA** libres, locaux, et souverains — et surtout **sans dépendre d'un site Web en HTTPS** centralisé.

## Pourquoi ? Parce que :

- Les reverse proxy SSL, aujourd'hui omniprésents (notamment obligatoire en entreprise, et dans les collectivités), permettent de déchiffrer le trafic HTTPS, et autres protocole utilisant le SSL, donc d'enregistrer les données et/ou des identifiants en clair (y compris ceux utilisés dans le système FranceConnect) sans que l'utilisateur s'en rende compte;
- Des malwares sous Windows **exploitent déjà massivement ce principe** pour siphonner les accès CAF, impôts, boîtes mail, etc. ;
- FranceConnect centralise des données hautement sensibles, ce qui en fait une cible idéale.

A titre d'exemple récent, la CAF elle-même alerte sur ces vols massifs d'identifiants :

https://www.caf.fr/professionnels/presse/publications/alerte-aux-mots-de-passe-voles-la-cnaf-renforce-la-securite-des-comptes-des-allocataires

## Yoann SIMON

@cloudma.fr

+32 2 315 09 05 (Bruxelles)

Défenseur et intégrateur du logiciel libre, Membre de l'April.org



Auto hébergeur CHATONS.org



Donneur pour la Quadrature du NET





Je vous demande **instamment** de relayer une proposition **immédiate** auprès du gouvernement et du Bureau de l'Assemblée nationale :

Autoriser un mode alternatif de signature des pétitions citoyennes, hors FranceConnect, par exemple :

- En mairie, sur présentation de sa carte d'identité;
- Par un certificat numérique auto-hébergé, validé selon une norme libre (OpenPGP, X.509, etc.);
- Par un accès simplifié via elDAS utilisant du matériel physique d'authentification, ou autre méthode d'authentification électronique ouverte et auditable auto-hébergé.

Aujourd'hui, le droit de pétition est conditionné à une adhésion à un système centralisé opaque, ce qui porte gravement atteinte à l'exercice des droits démocratiques.

Et ce n'est pas un cas isolé. Il y a aujourd'hui **des milliers de citoyens** qui, comme moi, refusent FranceConnect sur des bases rationnelles, techniques et légitimes. Il est **inacceptable que nous soyons exclus de l'expression démocratique**.

L'exemple concret : la pétition contre le CT moto. Je suis personnellement concerné par la pétition n°I-3070 contre le contrôle technique des deux-roues. Ne pas pouvoir signer ce texte sous prétexte de choix techniques légitimes constitue une **discrimination par l'architecture numérique**. C'est injuste, et surtout : **c'est évitable**.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce sujet sensible, et vous prie d'user de vos prérogatives parlementaires pour relayer cette demande simple, légitime et urgente.

Je vous saurais également gré de bien vouloir me proposer, dans les meilleurs délais, une solution concrète me permettant de signer les pétitions que je souhaite soutenir — par exemple en mairie, sur présentation de ma carte d'identité, ou directement dans votre permanence parlementaire, avec une validation effectuée par vos soins sur la plateforme officielle, à l'occasion d'une prochaine rencontre. Ce serait également l'opportunité d'échanger sur des sujets essentiels tels que le contrôle technique moto ou la mise en place des ZFE.

Veuillez recevoir, Madame la Députée, l'expression de mes salutations respectueuses.

#### Yoann SIMON

Alias Poustiquet

Citoyen engagé - Défenseur des libertés

Adhérents de l'association FFMC30 (Gard)

Saisissant du Conseil d'État contre le CT moto